

TP4 MESURES CI9

Terminale BAC PRO MEI Cycle 1	FICHE DE TRAVAIL	Noms : _____ Prénoms : _____ Classe : _____ Durée : 4h
OBJECTIF Etre capable de d'effectuer des mesures de continuité, de tensions électriques, dimensionnelles au calibre à coulisse et au micromètre	PRE-REQUIS S322	RESSOURCES - CD BAC MEI / Internet - Dossier ressource - Système Dépose feuilles - Calibre à coulisse, micromètre - Multimètre, EPI, EPC

Au cours de cette activité vous réaliserez la tâche 1 et la tâche 2 concourant à l'obtention du d'habilitation BR.

CP1 REALISER DES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

COMPETENCE CP1.4 : Exécuter des opérations de surveillance et d'inspection		Note
Actions	Indicateurs d'évaluation	A
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre le bien dans les conditions requises pour effectuer les mesures, les contrôles et les surveillances 	Le plan de prévention est compris et respecté <ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en service électrique est effectuée correctement _____ ○ Le bien est dans la bonne configuration électrique pour les mesures en continuité _____ ○ Le bien est dans la bonne configuration électrique pour les mesures sous tension _____ 	_____ _____ _____
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les mesures et les contrôles 	Les moyens rassemblés sont en bon état et adaptés à l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - localiser les points de contrôle sur le bien - Régler et calibrer les appareils ou matériels de contrôle - Collecter et reporter les résultats de mesure et de contrôle Mesures de continuité _____ Mesures de tensions _____ Mesures au calibre à coulisse _____ Mesures au micromètre _____	_____ _____ _____ _____
<ul style="list-style-type: none"> • Remettre le bien dans les conditions normales de fonctionnement 	Le bien est dans les conditions normales de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> ○ L'équipement est prêt à produire 	_____
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les risques tout au long de l'intervention 	Les risques sont identifiés et les mesures de prévention respectées. Le plan de prévention est compris et appliqué <ul style="list-style-type: none"> ○ Les gants, bleu de travail et chaussures de sécurité sont portés ○ Le risque mécanique est pris en compte 	_____ _____

Observations :

4 : Acquise en autonomie totale
3 : Acquise en autonomie partielle
2 : Acquise avec une assistance fréquente
0 : Non acquise malgré une assistance

OBSERVATIONS :

Note globale :
 /60
NOTE :
 /20

BR

Tâche 1

Mettre en service un ouvrage électrique.

Scénario :

- Donneur d'ordre : chargé d'exploitation
- Chargé d'interventions : élève ou étudiant
- Support : ouvrage électrique sous tension
- Condition(s) particulière(s) :
- Équipement de sécurité : tout équipement nécessaire lors des situations de voisinage
- Document(s) : autorisation de travail, dossier électrique de l'ouvrage avec éventuellement consignes particulières
- Réglementation générale liée à la tâche : *UTE C 18-510 § 3.3.3 et § 4.4*
- Réglementation complémentaire : précisée en regard du point concerné

Résultats attendus :

- attend l'autorisation de travail du chargé d'exploitation pour démarrer l'intervention
- analyse l'ensemble des risques de la situation de travail
- prend les mesures de prévention nécessaires
- définit, vérifie, porte et dispose correctement les E. P. I., E. C. S. et E. I. S. nécessaires durant l'exécution de l'activité prescrite (*UTE C 18-510 § 4.3.1.4 et Annexe V-A*)
- effectue la mise en service
- réalise si nécessaire la consignation de l'ouvrage électrique puis sa déconsignation
- libère la zone de travail à la fin de son activité
- remplit correctement l'avis de fin de travail et le transmet au chargé d'exploitation

BR
Tâche 2

Exécuter des tâches de mesurage / réglage

Scénario :

- **Donneur d'ordre** : chargé d'exploitation
- **Chargé d'interventions** : élève ou étudiant
- **Support** : ouvrage électrique sous tension (*UTE C 18-510 § 8.2.1.1 ou § 8.2.1.2*)
- **Condition(s) particulière(s)** :
- **Équipement de sécurité** : tout équipement nécessaire lors des situations de voisinage
- **Document(s)** : autorisation de travail, dossier électrique de l'ouvrage électrique avec éventuellement consignes particulières
- **Réglementation générale liée à la tâche** : *UTE C 18-510 § 3.3.3 et § 4.4*
- **Réglementation complémentaire** : précisée en regard du point concerné

Résultats attendus :

- attend l'autorisation de travail du chargé d'exploitation pour démarrer l'intervention
- analyse l'ensemble des risques de la situation de travail
- prend les mesures de prévention nécessaires
- définit, vérifie, porte et dispose correctement les E. P. I., E. C. S. et E. I. S. nécessaires durant l'exécution de l'activité prescrite (*UTE C 18-510 § 4.3.1.4 et Annexe V-A*)
- choisit et calibre correctement le matériel de mesurage en fonction des mesures à réaliser
- vérifie le bon fonctionnement et le bon état du matériel de mesurage
- réalise les mesures et les réglages dans les règles de l'art et interprète correctement les résultats
- libère la zone de travail à la fin de son activité
- remplit correctement l'avis de fin de travail et le transmet au chargé d'exploitation et remet les résultats obtenus